

IMPORTANT INFORMATION ON UPCOMING CHANGES TO YOUR CIBC CREDIT ACCOUNT

We are making a number of important changes to your CIBC Cardholder Agreement (your "Agreement"). Your new Agreement will take effect August 1, 2019. Please refer to your May 2019 eStatement for a summary of the upcoming changes.

Please click here to view your new Agreement.

The CIBC Logo is a trademark of CIBC.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT DES MODIFICATIONS À VENIR À VOTRE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT CIBC

Nous apportons de nombreuses modifications importantes à votre Entente avec le titulaire de carte CIBC (votre « Entente »). Votre nouvelle Entente entrera en vigueur le 1^{er} août 2019. Consultez votre relevé électronique de mai 2019 pour un résumé des changements à venir.

Cliquez ici pour consulter votre nouvelle entente.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.